

## Institut de Formation en Puériculture

#### Filière diplôme d'Etat de puéricultrice

# Formation préparant au Diplôme d'Etat de puéricultrice

Taux de réussite :

Année 2019/2020 : 100% Insertion dans l'emploi à 100 %

#### Organisation et coût de la formation

**Nombre de stagiaires** : maximum 45 personnes

Lieu : Institut de Formation en Puériculture

1 Rue David Richard - RP 426

1 Rue David Richard - BP 426 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067 N° Siret : 26670057400012

#### Durée de la formation : 1 500 heures :

- 650 h de formation théorique et pratique en centre
- 140 h de travaux dirigés et d'évaluations
- 710 h de stage clinique

**Horaires des cours** : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

**Coût de la formation** (2021-2022) : 7.000 € de frais de scolarité +

170 € de droits d'inscription

Dates et déroulement de la formation : Du 27 septembre 2021 au

23 septembre 2022

#### Calendrier:

Ouverture des inscriptions à la sélection : **07/12/2020** 

Clôture des inscriptions : **15/04/2021**Affichage des résultats : **11/06/2021** à

#### Handicap:

09h00

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicap@chru-strasbourg.fr

#### **CONTACT ET INFORMATIONS**

Secrétariat de la filière des puéricultrices Mme Nathalie HEINTZ 03.88.11.56.65 nathalie.heintz@chru-strasbourg.fr

http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etesetudiant/Nos-formations-au-CHU/Puericultrice-IRFP

#### **OBJECTIFS**

La formation vise à former des professionnels de santé capables de répondre aux besoins de santé et d'éducation de l'enfant. Ces professionnels contribuent à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille, en milieu hospitalier et dans les différentes structures d'accueil.

Infirmière spécialisée, la puéricultrice peut exercer dans des secteurs très variés. Dans les maternités et les services de néonatalogie, elle participe à la surveillance des nouveaunés, assure les soins d'hygiène, d'alimentation et les soins médicaux, en collaboration avec la sage-femme. Dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), la puéricultrice joue un rôle de prévention, de protection et d'éducation auprès des familles. Dans les structures d'accueil (crèches, pouponnières, halte-garderie), elle anime et encadre une équipe de professionnels autour d'un projet éducatif.

#### **PREREQUIS**

- Etre titulaire du diplôme d'Etat en soins infirmiers ou de sage-femme
- Etre en dernière année d'étude conduisant à l'un de ces diplômes
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

#### **CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION**

Annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice (Programme des études)

#### Compétences attestées :

- 1° Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin).
- 2° Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants.
- 3° Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.
- 4° Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

MAJ 20/09/2021 T2N5-4



### FORMATION CLINIQUE EN STAGE

Le parcours de stage comporte cinq stages, d'une durée de 4 semaines chacun : un stage en maternité, un stage en établissement d'accueil du jeune enfant, un stage en service de réanimation, un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades, un stage en service de protection maternelle et infantile.

#### **INTERVENANTS**

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Puériculture, enseignants universitaires, médecins, puéricultrices, auxiliaires de puériculture du secteur hospitalier, de professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, de professionnels socio-éducatifs, de directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, des représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace, d'intervenants du milieu artistique, d'intervenants sollicités pour leurs compétences dans un domaine particulier.



**COORDINATION**: Madame Anne DANNENMULLER, Directrice Adjointe de l'IFP – Cadre Supérieur de Santé.

#### **METHODES PEDAGOGIQUES**

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés à l'IFP
- Mises en situation de problématiques professionnelles simulées
- Suivi pédagogique individuel et collectif



#### **MOYENS**

- Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques de puériculture
- Centre de Documentations et d'Informations (CDI)

#### **INDIVIDUALISATION DU PARCOURS**

- Bilans et entretiens individuels avec l'équipe pédagogique
- Adaptation des parcours de stage en fonction de l'expérience et du projet professionnel de l'étudiant

#### SUIVI DE LA FORMATION, EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement par demi-journée
- Diplôme d'Etat de puéricultrice est délivré aux étudiants ayant obtenu à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles :
  - une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 au contrôle des connaissances ;
  - une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des trois épreuves de synthèse ;
  - une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre capacités évaluées en stage.
- Evaluation de la formation par les apprenants
- Diplôme d'Etat de puéricultrice délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Enquête de satisfaction de fin de formation



MAJ 20/09/2021 T2N5-4